

**Groupe fiduciaire des édifices des Pères de la Confédération
(Exploité à titre de Centre des arts de la Confédération)**

États financiers
31 mars 2024

19 juillet 2024

Rapport du vérificateur indépendant

Aux membres du Groupe fiduciaire des édifices des Pères de la Confédération

Opinion

Nous avons audité les états financiers ci-joints du Groupe fiduciaire des édifices des Pères de la Confédération, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, les états des résultats et de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes relatives aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Groupe fiduciaire des édifices des Pères de la Confédération au 31 mars 2024, ainsi que les résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Base de l'opinion

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Nos responsabilités en vertu de ces normes sont décrites de façon plus détaillée dans la section *Responsabilités du vérificateur pour la vérification des états financiers* de notre rapport. Nous sommes indépendants du Groupe fiduciaire des édifices des Pères de la Confédération, conformément aux exigences en matière d'éthique qui sont pertinentes pour notre vérification des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés de nos autres responsabilités éthiques conformément à ces exigences. Nous estimons que les preuves d'audit que nous avons obtenues sont suffisantes et appropriées pour fournir une base à notre opinion.

Autres renseignements

La direction est responsable des autres renseignements. Les autres renseignements comprennent les renseignements, autres que les états financiers et notre rapport du vérificateur les concernant, dans le rapport annuel.

Notre opinion concernant les états financiers ne couvre pas les autres renseignements, et nous n'exprimons aucune forme d'assurance ou de conclusion à leur sujet. Relativement à notre vérification des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres renseignements susmentionnés et, ce faisant, à nous demander si ces autres renseignements sont substantiellement incompatibles avec les états financiers ou les connaissances que nous avons obtenues lors de la vérification, ou semblent contenir des inexactitudes importantes.

Nous avons obtenu le rapport annuel avant la date du présent rapport du vérificateur. Si, d'après le travail que nous avons effectué concernant ces autres renseignements, nous concluons qu'il existe des inexactitudes importantes dans ces autres renseignements, nous devons le signaler dans le présent rapport du vérificateur. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des personnes chargées de la gouvernance des états financiers La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, et pour les mesures de contrôle internes qu'elle estime nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'inexactitudes importantes, que celles-ci soient attribuables à la fraude ou à l'erreur.

En préparant les états financiers, la direction est responsable d'évaluer la capacité du Groupe fiduciaire des édifices des Pères de la Confédération de poursuivre ses activités, en divulguant, le cas échéant, les questions associées à la pérennité et en utilisant la base de la pérennité comme méthode comptable, sauf si la direction a l'intention de liquider le Groupe fiduciaire des édifices des Pères de la Confédération ou de fermer ses portes, ou n'a d'autre solution réaliste que de le faire.

Les personnes chargées de la gouvernance sont responsables de surveiller les processus d'information financière du Groupe fiduciaire des édifices des Pères de la Confédération.

Responsabilités du vérificateur pour la vérification des états financiers

Nos objectifs consistent à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers sont généralement exempts d'inexactitudes importantes, que celles-ci soient attribuables à la fraude ou à l'erreur, et à publier un rapport du vérificateur qui contient notre opinion. Une assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé, mais pas une garantie qu'une vérification effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada détectera toujours une inexactitude importante, si elle existe. Des inexactitudes peuvent être causées par la fraude ou l'erreur et sont considérées comme étant importantes si, individuellement ou globalement, on peut raisonnablement s'attendre qu'elles influencent les décisions économiques prises par les utilisateurs en s'appuyant sur ces états financiers. Dans le cadre d'une vérification conforme aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, nous faisons preuve de jugement professionnel et nous maintenons notre scepticisme professionnel pendant toute la vérification. De plus,

- Nous repérons et évaluons les risques associés aux inexactitudes importantes dans les états financiers, qu'elles soient attribuables à la fraude ou à l'erreur, et nous obtenons des preuves d'audit qui sont suffisantes et appropriées pour fournir une base à notre opinion. Le risque associé à la non-détection d'une inexactitude importante découlant de la fraude est plus élevé que pour une inexactitude découlant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la contrefaçon, des omissions intentionnelles, de fausses déclarations ou la dérogation à des mesures de contrôle internes.
- Nous obtenons une compréhension des mesures de contrôle internes qui sont pertinentes pour la vérification, afin de concevoir des procédures de vérification qui sont appropriées dans les circonstances, mais pas dans le but d'exprimer une opinion quant à l'efficacité des mesures de contrôle internes du Groupe fiduciaire des édifices des Pères de la Confédération.
- Nous évaluons le caractère approprié des conventions comptables et la vraisemblance des estimations comptables et des divulgations connexes faites par la direction.
- Nous tirons des conclusions quant au caractère approprié de l'utilisation de la base de la pérennité comme méthode comptable et, en nous basant sur les preuves d'audit obtenues, nous déterminons s'il existe une incertitude importante relativement aux événements ou aux conditions qui pourraient jeter un doute considérable sur la capacité du Groupe fiduciaire des édifices des Pères de la Confédération de poursuivre ses activités. Si nous concluons qu'il existe une incertitude importante, nous devons attirer l'attention, dans notre rapport du vérificateur, sur les divulgations connexes dans les états financiers ou, si ces divulgations sont inadéquates, modifier notre opinion. Nos conclusions sont tirées sur la base des preuves d'audit obtenues jusqu'à la date de notre rapport du vérificateur. Toutefois, des événements futurs pourraient causer la cessation des activités du Groupe fiduciaire des édifices des Pères de la Confédération.
- Nous évaluons la présentation, la structure et le contenu généraux des États financiers, y compris les divulgations et si les états financiers présentent les transactions et événements sous-jacents d'une manière permettant d'obtenir une présentation fidèle.

Nous communiquons avec les personnes chargées de la gouvernance concernant, notamment, l'étendue et le moment prévus de la vérification et les résultats importants de la vérification, y compris tout écart important des mesures de contrôle internes que nous repérons pendant notre vérification.

Arsenault Best Cameron Ellis

Comptables professionnels agréés


Groupe fiduciaire des édifices des Pères de la Confédération

Bilan

Au 31 mars 2024

				2024	2023
	Fonds d'exploitation \$	Fonds de capital \$	Fonds de développement culturel \$	Total \$	Total \$
Actif					
Actif à court terme					
Encaisse (note 7)	527 237	1 661	433 914	962 812	2 310 223
Encaisse affectée (note 3)	-	6 000 000	-	6 000 000	-
Comptes débiteurs (note 4)	96 117	383 791	-	479 908	497 001
Apports des gouvernements	1 575 753	2 274 067	-	3 849 820	681 790
Stocks	30 209	-	-	30 209	41 671
Frais payés d'avance	222 888	65 000	-	287 888	347 817
	2 452 204	8 724 519	433 914	11 610 637	3 878 502
Immobilisations (note 5)	-	26 669 659	-	26 669 659	25 461 952
Œuvres d'art (note 6)	-	9 792 363	-	9 792 363	9 699 209
	2 452 204	45 186 541	433 914	48 072 659	39 039 663
Passif					
Passif à court terme					
Avances bancaires (note 7)	-	1 946 953	-	1 946 953	807 981
Comptes créditeurs et charges à payer (note 11)	456 429	2 685 945	-	3 142 374	1 420 485
Revenus reportés	1 380 276	-	-	1 380 276	1 163 015
Portion courante de l'obligation en vertu du contrat de location-acquisition	-	-	-	-	7 227
	1 836 705	4 632 898	-	6 469 603	3 398 708
Éventualité (note 9)					
Actif net					
Investi dans des immobilisations	-	40 553 643	-	40 553 643	33 926 841
Affectation interne	-	-	433 914	433 914	858 877
Non affecté	615 499	-	-	615 499	855 237
	615 499	40 553 643	433 914	41 603 056	35 640 955
	2 452 204	45 186 541	433 914	48 072 659	39 039 663

Approuvé par le Conseil d'administration

 Administrateur

 Administrateur

Groupe fiduciaire des édifices des Pères de la Confédération

État des résultats et évolution de l'actif net

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

				2024	2023
	Fonds d'exploitation	Fonds de capital	Fonds de développement culturel	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus					
Programmation (liste 1)	2 999 067	-	33 650	3 032 717	6 120 069
Commercial (liste 1)	940 268	-	-	940 268	1 085 438
Collecte de fonds et développement	667 224	416 742	-	1 083 966	1 728 154
Centre des arts de la Confédération Fondation du Centre des arts de la Confédération (note 11)	480 000	60 000	-	540 000	500 000
Investissements et autres revenus	26 642	-	-	26 642	72 720
	5 113 201	476 742	33 650	5 623 593	9 506 381
Subventions du secteur public (liste 1)	6 533 806	8 576 000	-	15 109 806	7 387 809
	11 647 007	9 052 742	33 650	20 733 399	16 894 190
Dépenses (liste 2)					
Programmation (liste 1)	6 669 476	-	458 613	7 128 089	8 785 823
Commercial (liste 1)	671 620	-	-	671 620	726 904
Collecte de fonds et développement	315 401	654 110	-	969 511	432 552
Opérations de construction	2 885 855	1 751 160	-	4 637 015	4 456 220
Administration (note 8)	1 344 393	20 670	-	1 365 063	1 429 393
	11 886 745	2 425 940	458 613	14 771 298	15 830 892
Excédent des revenus (dépenses) pour l'exercice	(239 738)	6 626 802	(424 963)	5 962 101	1 063 298
Actif net au début de l'exercice	855 237	33 926 841	858 877	35 640 955	34 577 657
Actif net - Fin de l'exercice	615 499	40 553 643	433 914	41 603 056	35 640 955

Groupe fiduciaire des édifices des Pères de la Confédération

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

				2024	2023
	Fonds d'exploitation \$	Fonds de capital \$	Fonds de développement culturel \$	Total \$	Total \$
Flux de trésorerie fournis par (utilisés dans)					
Activités d'exploitation					
Revenus (dépendances) excédentaires pour l'exercice	(239 738)	6 626 802	(424 963)	5 962 101	1 063 298
Éléments sans incidence sur l'encaisse					
Amortissement	-	1 684 640	-	1 684 640	1 636 562
Dons d'œuvres d'art	-	(29 450)	-	(29 450)	(459 100)
	(239 738)	8 281 992	(424 963)	7 617 291	2 240 760
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 13)	(682 710)	(457 688)	-	(1 140 398)	(243 342)
	(922 448)	7 824 304	(424 963)	6 476 893	1 997 418
Activité de financement					
Paiements de l'obligation en vertu du contrat de location- acquisition	-	(7 227)	-	(7 227)	(15 981)
Activités d'investissement					
Nouvelles immobilisations	-	(2 892 346)	-	(2 892 346)	(1 946 428)
Produits de la vente d'immobilisations	-	-	-	-	609
Coûts d'acquisition d'œuvres d'art	-	(63 703)	-	(63 703)	(30 964)
	-	(2 956 049)	-	(2 956 049)	(1 976 783)
Variation nette de l'encaisse	(922 448)	4 861 028	(424 963)	3 513 617	4 654
Encaisse nette au début de l'exercice	1 449 685	(806 320)	858 877	1 502 242	1 497 588
Encaisse nette à la fin de l'exercice	527 237	4 054 708	433 914	5 015 859	1 502 242
L'encaisse nette consiste en					
Encaisse	527 237	1 661	433 914	962 812	2 310 223
Encaisse affectée	-	6 000 000	-	6 000 000	-
Avances bancaires	-	(1 946 953)	-	(1 946 953)	(807 981)
	527 237	4 054 708	433 914	5 015 859	1 502 242

Groupe fiduciaire des édifices des Pères de la Confédération

Notes accompagnant les états financiers

31 mars 2024

1 But de l'organisme

Le Groupe fiduciaire des édifices des Pères de la Confédération est un organisme national s'occupant du fonctionnement de programmes et d'activités d'ordre culturel, dont le mandat est de célébrer les origines et l'évolution du Canada à titre de nation par voie de patrimoine et des arts. Le Groupe fiduciaire des édifices des Pères de la Confédération est une personne morale constituée en 1964 en vertu d'une loi spéciale de la législature de l'Île-du-Prince-Édouard.

Le Groupe fiduciaire des édifices des Pères de la Confédération est un organisme de bienfaisance enregistré canadien. Les dons faits au Groupe fiduciaire des édifices des Pères de la Confédération sont considérés comme étant admissibles en tant que dons à l'État, à Sa Majesté, du chef d'une province aux termes de l'alinéa 110.1(1)(b) et du paragraphe 118.1(1) de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Le Groupe fiduciaire n'est pas assujéti à l'impôt sur le revenu en vertu de l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2 Principales conventions comptables

Méthode comptable

Ces états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Ces états financiers comprennent les principes comptables importants suivants :

Comptabilisation des fonds

Les revenus et les dépenses liés à la livraison de programmes et aux activités administratives sont présentés dans le fonds d'exploitation.

Le fonds de capital a été établi en prévision du renouvellement et du remplacement des immobilisations et œuvres d'art actuelles du Groupe fiduciaire. Le solde du fonds du capital comprend le capital des fondateurs, qui est de 5 949 117 \$ et qui représente les immobilisations initiales fournies par la Fondation des Citoyens en Mémoire des Pères de la Confédération. Le reste de l'actif net investi dans des immobilisations constitue du capital accumulé.

Le Fonds de développement culturel a été créé dans le but de financer le développement d'une nouvelle programmation culturelle au Centre des arts de la Confédération. Les revenus et dépenses liés à la création et au développement de nouveaux programmes sont présentés dans le Fonds de développement culturel.

Encaisse

L'encaisse comprend les fonds en main et les soldes bancaires.

Encaisse affectée

L'encaisse affectée est retenue dans un compte distinct pour financer les dépenses admissibles des projets du Fonds de capital, comme il est décrit à la note 3.

Groupe fiduciaire des édifices des Pères de la Confédération

Notes accompagnant les états financiers

31 mars 2024

Stocks

Les stocks sont inscrits au moindre du coût, établi selon la méthode de l'épuisement successif et de la valeur de réalisation nette.

Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Les immobilisations sont amorties à la valeur résiduelle lorsqu'elles ne peuvent plus servir au Groupe fiduciaire.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire aux taux annuels de 2,5 % pour les édifices, de 20 % pour les équipements et les véhicules en vertu d'un contrat de location-acquisition, et de 33,3 % pour les décors.

Les travaux de construction en cours comprennent les dépenses d'un projet d'immobilisations qui devraient être disponibles pour une période ultérieure. Les travaux de construction en cours ne sont pas amortis tant que les immobilisations connexes n'ont pas été mises en service.

Les immobilisations sont soumises à un test de recouvrement lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à la somme des flux de trésorerie non actualisés résultant de son utilisation et de sa cession éventuelle. La perte de valeur est mesurée comme le montant de l'excédent de la valeur comptable de l'actif à long terme sur sa juste valeur.

Œuvres d'art

Les œuvres d'art acquises sont inscrites au coût. Les œuvres d'art reçues comme dons sont inscrites à la juste valeur marchande lorsque celle-ci peut être raisonnablement estimée. Les frais d'estimation et ceux d'acquisition sont capitalisés aussi. Les œuvres d'art sont réduites à leur valeur résiduelle en cas de signes de dépréciation.

Les œuvres d'art ne sont pas amorties.

Comptabilisation des revenus

Le Groupe fiduciaire comptabilise les apports selon la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour les apports, selon laquelle les apports affectés, y compris les apports des gouvernements et les dons, sont comptabilisés dans le fonds qui correspond au but pour lequel ils ont été versés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de revenus de fonds d'exploitation.

Les revenus provenant des programmes et les dépenses sont inscrits dans la période au cours de laquelle les activités ou les programmes visés ont lieu. Par conséquent, les montants reçus et payés avant la fin de l'exercice à l'égard des activités de l'exercice suivant sont comptabilisés respectivement à titre de revenus reportés ou de frais payés d'avance.

Le matériel et les services reçus à titre de dons sont comptabilisés au fonds d'exploitation lorsqu'il est possible d'en déterminer raisonnablement la juste valeur, lorsqu'ils sont utilisés dans le cours normal des activités du Groupe fiduciaire et lorsqu'il aurait normalement fallu payer pour les obtenir.

Les revenus, y compris les aliments et boissons, les intérêts et les autres apports, sont comptabilisés dans la période pendant laquelle ils ont été gagnés.

Groupe fiduciaire des édifices des Pères de la Confédération

Notes accompagnant les états financiers

31 mars 2024

Aide gouvernementale

L'aide gouvernementale liée aux dépenses d'exploitation est présentée en tant que revenus du fonds d'exploitation au fur et à mesure que les dépenses connexes sont engagées. L'aide gouvernementale pour l'achat d'immobilisations est comptabilisée comme revenu de fonds de capital et d'emprunt.

En plus des subventions annuelles de fonctionnement, le Groupe fiduciaire reçoit des apports des gouvernements se rapportant à des projets et à des programmes précis. Ces subventions peuvent être remboursables si les modalités contenues dans les conventions relatives aux apports ne sont pas respectées.

Utilisation d'estimations

La préparation de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif requiert de la part de la direction qu'elle fasse des estimations et des suppositions qui affectent les montants rapportés d'actif et de passif et la divulgation d'un actif et d'un passif éventuel à la date des états financiers, ainsi que les montants rapportés de revenus et de dépenses au cours de l'exercice en question. Parmi les éléments importants qui sont assujettis à de telles estimations et suppositions, on peut citer l'évaluation des comptes débiteurs et des stocks, la durée de vie utile estimée des estimations et l'évaluation des œuvres d'art. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Instruments financiers

(a) Mesure des instruments financiers

Les instruments financiers du Groupe fiduciaire des édifices des Pères de la Confédération se composent de l'encaisse, de l'encaisse affectée, des comptes débiteurs, des apports gouvernementaux, des avances bancaires, des comptes créditeurs et des charges à payer et de l'obligation en vertu du contrat de location-acquisition.

Le Groupe fiduciaire mesure initialement son actif financier et son passif financier à leur juste valeur, rajustée par, dans le cas d'un instrument financier qui ne sera pas mesuré par la suite à sa juste valeur, le montant des coûts de transaction directement attribuables à l'instrument. Cette juste valeur est alors considérée comme étant le coût amorti de l'instrument financier.

Par la suite, le Groupe fiduciaire mesure la totalité de son actif financier et de son passif financier au coût amorti.

(b) Baisse de valeur

Pour les actifs financiers mesurés au coût ou au coût amorti, le Groupe fiduciaire détermine s'il existe des indications de baisse de valeur possible. Lorsqu'il existe une indication de baisse de valeur et le Groupe fiduciaire détermine qu'un changement défavorable important a eu lieu pendant la période, en ce qui concerne le moment ou le montant prévu de flux de trésorerie prévus, une radiation est comptabilisée dans l'excédent de revenus (dépenses). Une moins-valeur déjà comptabilisée peut être renversée selon l'étendue de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut pas être supérieure au montant qui aurait été reporté à la date de l'extourne si la baisse de valeur n'avait pas déjà été comptabilisée. Le montant de l'extourne est comptabilisé dans l'excédent de revenus (dépenses).

Groupe fiduciaire des édifices des Pères de la Confédération

Notes accompagnant les états financiers

31 mars 2024

(c) Risques

La négociation d'instruments financiers expose l'entité à certains risques et certaines incertitudes de nature financière. Ces risques comprennent :

- i) Le risque de taux d'intérêt : Le Groupe fiduciaire est exposé au risque de taux d'intérêt en raison du taux d'intérêt variable sur ses avances bancaires. Les changements des taux bancaires débiteurs peuvent causer des fluctuations dans les flux de trésorerie et les charges d'intérêt. Le Groupe fiduciaire n'utilise pas d'instruments dérivés pour gérer ce risque.
- ii) Le risque de crédit : Le Groupe fiduciaire est exposé au risque de crédit relativement à la perception de ses comptes débiteurs. Le Groupe fiduciaire atténue ce risque en évaluant constamment ses comptes débiteurs.
- iii) Le risque d'illiquidité : L'exposition du Groupe fiduciaire au risque d'illiquidité dépend de la vente de billets, de la vente de stocks, de la réception de contributions, du recouvrement des débiteurs ou de la collecte de fonds pour honorer les engagements et soutenir les opérations. Le Groupe fiduciaire contrôle le risque d'illiquidité en gérant le fonds de roulement et les flux de trésorerie.

3 Encaisse affectée

L'encaisse affectée de 6 000 000 \$ représente le financement d'immobilisations reçu et détenu en fiducie pour le Groupe fiduciaire des édifices des Pères de la Confédération. Des fonds seront disponibles lorsque des dépenses en capital admissibles seront engagées.

4 Comptes débiteurs

	2024	2023
	\$	\$
Comptes clients	40 270	297 639
TVH à recevoir	439 638	199 362
	<hr/>	<hr/>
	479 908	497 001
	<hr/>	<hr/>

5 Immobilisations

			2024	2023
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
	\$	\$	\$	\$
Terrain	260 576	-	260 576	260 576
Édifices	44 224 174	20 271 311	23 952 863	23 863 371
Équipement, y compris décors	11 293 643	10 316 003	977 640	1 338 005
Construction en cours	1 478 580	-	1 478 580	-
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	57 256 973	30 587 314	26 669 659	25 461 952
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>

Groupe fiduciaire des édifices des Pères de la Confédération

Notes accompagnant les états financiers

31 mars 2024

Aux termes de la Loi des édifices des Pères de la Confédération, le terrain et les édifices doivent être conservés à titre de monument national en hommage aux Pères de la Confédération. La propriété ne peut être vendue ni hypothéquée sans l'approbation du lieutenant gouverneur en conseil de l'Île-du-Prince-Édouard.

6 Œuvres d'art

Le Groupe fiduciaire conserve une collection permanente d'œuvres d'art contemporaines et historiques, dont un bon nombre sont d'origine canadienne ou comportent un contenu canadien.

La collection fait l'objet d'une politique de l'organisme selon laquelle tout produit de la vente d'œuvres d'art doit servir à acquérir d'autres objets devant être ajoutés à la collection ou doit servir à l'entretien direct de la collection existante.

7 Encaisse et avances bancaires

L'encaisse dans le compte bancaire du Groupe fiduciaire est comptabilisée dans les fonds suivants :

	2024	2023
	\$	\$
Encaisse - fonds de fonctionnement	527 237	1 449 685
- fonds de capital	1 661	1 661
- fonds de développement culturel	433 914	858 877
Avances bancaires - Fonds de capital	(1 946 953)	(807 981)
	<hr/>	<hr/>
Compte bancaire de la fiducie	(984 141)	1 502 242
	<hr/>	<hr/>

Les avances bancaires, jusqu'à un maximum de 3 500 000 \$, ne sont pas garanties et ont un taux d'intérêt préférentiel de + 0 %, lorsque le total du compte bancaire du Groupe fiduciaire est négatif. Le taux préférentiel au 31 mars 2024 est de 7,20 % (6,70 % en 2023).

8 Obligation en vertu d'un contrat de location-acquisition

	2024	2023
	\$	\$
Total des paiements minimaux en vertu d'un contrat de location-acquisition à 11,69 %	-	7 440
Moins : Montant représentant les intérêts	-	213
	<hr/>	<hr/>
	-	7 227
Moins : Portion courante	-	7 227
	<hr/>	<hr/>
	-	-
	<hr/>	<hr/>

Des intérêts de 213 \$ (1 875 \$ en 2023) en vertu du contrat de location-acquisition sont inclus sous la rubrique des dépenses administratives dans l'état sur les résultats et l'évolution de l'actif net.

Groupe fiduciaire des édifices des Pères de la Confédération

Notes accompagnant les états financiers

31 mars 2024

9 Éventualité

Conformément à une entente contractuelle, le Groupe fiduciaire détient une lettre de garantie d'un montant de 193 607 \$ au 31 mars 2024 (193 607 \$ en 2023) au profit de la Canadian Actors' Equity Association.

10 Régime de retraite

Le Groupe fiduciaire offre à ses employés un régime de retraite volontaire à cotisations déterminées, au titre duquel il verse des contributions qui correspondent aux cotisations des employés jusqu'à une certaine limite. Au cours de l'exercice, le Groupe fiduciaire a versé 193 715 \$ (172 108 \$ en 2023) en cotisations au régime. Cette dépense est incluse avec les salaires et avantages sociaux, dans la liste 2.

11 Transactions entre parties apparentées

Un montant nul (32 244 \$ en 2023) est inclus dans les comptes débiteurs au 31 mars 2024 pour la fondation Confederation Centre of the Arts Foundation Inc.

Les comptes créditeurs et les charges à payer au 31 mars 2024 comprennent un montant de 2 993 \$ (3 421 \$ en 2023) à la fondation Confederation Centre of the Arts Foundation Inc.

Au cours de l'année, 540 000 \$ (500 000 \$ en 2023) en dons ont été reçus par le Groupe fiduciaire du Centre des arts de la Confédération Inc.

Le Groupe fiduciaire des édifices des Pères de la Confédération et le Centre des arts de la Confédération Inc. sont liés de la façon suivante :

- a) deux des six membres du Conseil d'administration de la Fondation sont membres du Conseil d'administration du Groupe fiduciaire;
- b) les deux entités sont administrées par le personnel du Groupe fiduciaire;
- c) la Fondation a été constituée en personne morale le 25 octobre 2010 pour acquérir et maintenir un fonds d'immobilisations pour le soutien et le bénéfice du Groupe fiduciaire et d'autres donateurs qualifiés.

12 Engagements

Le 15 février 2024, la Fiducie a conclu un contrat de location pour la location temporaire de locaux à bureaux. Le bail commence le 1^{er} juin 2024 et expire le 31 octobre 2026. Les paiements de location au cours des trois prochains exercices sont les suivants :

Exercice terminé le 31 mars 2025	122 960
2026	147 552
2027	86 072

Au cours de l'année, la Fiducie a conclu divers contrats de construction liés à la modernisation et à la rénovation de bâtiments. Au 31 mars 2024, les contrats de construction d'immobilisations engagés totalisent 4 860 353 \$ dont 3 219 222 \$ n'ont pas encore été versés.

Groupe fiduciaire des édifices des Pères de la Confédération

Notes accompagnant les états financiers

31 mars 2024

13 Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement

				2024	2023
	Fonds d'exploitation \$	Fonds de capital \$	Fonds de développement culturel \$	Total \$	Total \$
Diminution (augmentation) des comptes débiteurs	243 385	(226 294)	-	17 091	(125 325)
Diminution (augmentation) des apports gouvernementaux	(1 199 275)	(1 968 755)	-	(3 168 030)	642 994
Diminution (augmentation) des stocks	11 461	-	-	11 461	(5 850)
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	124 929	(65 000)	-	59 929	(103 990)
Augmentation (diminution) des comptes créditeurs et charges à payer	(80 472)	1 802 361	-	1 721 889	62 593
Augmentation (diminution) des revenus reportés	217 262	-	-	217 262	(713 764)
	(682 710)	(457 688)	-	(1 140 398)	(243 342)

Groupe fiduciaire des édifices des Pères de la Confédération

Liste des revenus, des dépenses et des subventions du secteur public

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

Liste 1

			2024	2023
	Revenus \$	Dépenses \$	Net \$	Net \$
Programmation - Fonds de fonctionnement				
Arts du spectacle	2 253 537	3 647 931	(1 394 394)	(197 035)
Arts visuels	72 919	810 034	(737 115)	(837 610)
Éducation artistique et patrimoine	356 981	722 254	(365 273)	(272 098)
Soutien de la programmation	315 630	1 489 257	(1 173 627)	(1 305 097)
	2 999 067	6 669 476	(3 670 409)	(2 611 840)
Programmation - Fonds de développement culturel				
Arts du spectacle	-	414 150	(414 150)	(50 786)
Arts visuels	-	4 020	(4 020)	(3 128)
Éducation artistique et patrimoine	33 650	40 443	(6 793)	-
	33 650	458 613	(424 963)	(53 914)
Commercial				
Services de restauration	499 324	437 821	61 503	77 157
Concessions dans les théâtres	223 008	96 234	126 774	178 459
Location d'installations	217 936	137 565	80 371	102 917
	940 268	671 620	268 648	358 533

				2024	2023
	Fonds de d'exploitation \$	Fonds de capital \$	Fonds de développement t culturel \$	Total \$	Total \$
Subventions du secteur public					
Gouvernement fédéral	3 843 238	2 376 000	-	6 219 238	5 844 091
Province de l'ÎPÉ	2 354 817	6 000 000	-	8 354 817	1 226 211
Province de la Nouvelle-Écosse	10 000	-	-	10 000	10 000
Ville de Charlottetown	325 751	200 000	-	525 751	307 507
	6 533 806	8 576 000	-	15 109 806	7 387 809

Groupe fiduciaire des édifices des Pères de la Confédération

Liste des dépenses par type

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

Liste 2

	2 024	2023
	\$	\$
Salaires et avantages sociaux (note 10)	6 391 282	6 563 761
Cachets des artistes	1 633 971	2 672 806
Amortissement	1 684 640	1 636 562
Publicité et promotion	1 066 997	587 007
Coût des ventes	215 375	237 727
Services publics	702 848	735 361
Impôts fonciers	275 751	257 507
Entretien et réparations	545 058	544 119
Charges financières	181 381	208 436
Perfectionnement du personnel	115 058	129 380
Dépenses de bureau	71 021	68 748
Honoraires professionnels	340 252	358 149
Revenus de	801 760	1 026 719
Fournitures	62 905	98 267
Divers	89 471	131 576
Assurances	281 388	237 268
Dépenses du Conseil d'administration	53 393	66 481
Technologie	258 747	271 018
	<hr/> 14 771 298	<hr/> 15 830 892